

RÉSOLUTION DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

QUE l'Assemblée nationale demande à Air Canada de respecter les droits linguistiques des francophones tel que prévu par la Loi sur les langues officielles et de s'assurer d'offrir des services en français sur chacun de ses vols et dans l'ensemble de ses opérations.

COPIE CONFORME DE LA MOTION ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE LE 30 OCTOBRE 2014.

Québec, ce trente-et-unième jour d'octobre 2014




MICHEL BONSAINT
Secrétaire général de l'Assemblée nationale